

## Mémoire sur la traite des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre

Auteur : Jonathan Machler, directeur général, CAP International

*CAP International – La Coalition pour l’Abolition de la Prostitution est une coalition formée de 35 ONG de première ligne établies dans 28 pays et dirigées par des personnes survivantes, qui se mobilisent en vue d’un objectif commun soit l’abolition des systèmes prostitutionnels et de traite des personnes à des fins d’exploitation sexuelle. L’année dernière, les organisations membres de CAP ont offert un soutien à plus de 17 000 personnes prostituées dans le monde.*

Sur le terrain, nous constatons que les femmes et les filles qui se prostituent appartiennent systématiquement aux groupes les plus marginalisés et les plus vulnérables de la société. Dans toutes les régions du monde, la presque totalité des prostituées est des femmes pauvres, migrantes et issues de minorités discriminées. Ces réalités se manifestent également au Canada. Par exemple, dans les villes de l’Ouest canadien, on estime que de 50 à 90 % des prostituées sont issues de communautés autochtones, et ce, même si les femmes autochtones ne représentent que 4 % de la population totale du pays<sup>1</sup>.

La grande majorité des personnes prostituées ont subi de la violence, souvent de nature sexuelle, avant de commencer à se prostituer. La plupart d’entre elles sont également victimes de nombreuses formes de violence alors qu’elles s’adonnent à la prostitution (physique, verbale, sexuelle, psychologique).

Ainsi, nous constatons qu’il n’existe pas de prostitution « libre » et « forcée »; en réalité, l’acte sexuel obtenu par les acheteurs de sexe est toujours obtenu sous la contrainte. Il peut s’agir de la coercition physique exercée par les trafiquants et les proxénètes, ou de la coercition socio-économique qui pousse les femmes et les filles les plus vulnérables vers la prostitution. Par conséquent, dans les pays qui ont tenté de mettre en œuvre des législations s’appuyant sur une dissociation entre la prostitution soi-disant « libre », rebaptisée « travail du sexe » et la prostitution soi-disant « forcée », les mêmes conséquences néfastes se sont manifestées en ce qui concerne la gestion de la demande, la protection des victimes et la lutte contre les réseaux de traite des personnes :

- **La demande des hommes pour l’achat de services sexuels a explosé.** L’Allemagne, les Pays-Bas et l’Espagne sont devenus des points chauds du tourisme sexuel et de la traite des personnes. L’Allemagne est maintenant connue sous le nom de « La maison close d’Europe<sup>2</sup> » en raison du million d’hommes qui se rendent dans une maison close chaque jour<sup>3</sup>. En Espagne, il est devenu normal pour les jeunes d’aller dans une maison close pour célébrer un anniversaire ou une réussite<sup>4</sup>, et 40 % des hommes reconnaissent avoir payé pour avoir des relations sexuelles au moins une fois<sup>5</sup>. Aux Pays-Bas, il est maintenant légal pour un instructeur de conduite automobile de demander un acte sexuel comme moyen de paiement à ses étudiantes et à ses étudiants. Cette pratique a même un nom : « a ride for a ride »<sup>6</sup>.

En comparaison, dans les pays abolitionnistes comme la Suède ou l’Irlande, par exemple, des enquêtes indiquent que le pourcentage d’hommes suédois qui achètent des actes sexuels est tombé à 7,4 % en 2014, comparativement à 13,6 % en 1996, et seulement 0,8 % des hommes ont affirmé avoir acheté des actes sexuels au cours de l’année précédente<sup>7</sup>. En Irlande, seulement 6 % des hommes déclarent avoir acheté un acte sexuel<sup>8</sup>.

- **La taille du commerce du sexe a monté en flèche :** sa valeur varie de 12 à 18 milliards d’euros en Allemagne et s’élève à 14 milliards d’euros en Espagne. En comparaison, en France, qui a adopté le modèle abolitionniste, la valeur de ce commerce s’élève à peine à 3,6 milliards d’euros<sup>9</sup>. À titre de comparaison avec les États européens dont la démographie est similaire, on estime qu’il y a 400 000 personnes prostituées en Allemagne<sup>10</sup>, pour près de 83 millions d’habitants, 350 000 en Espagne<sup>11</sup>, pour près de 47 millions d’habitants, tandis qu’on estime qu’il y en a de 30 000 et 37 000 en France<sup>12</sup>, pour près de 67 millions d’habitants.

- **La légalisation a fourni une façade légitime dont se servent les réseaux internationaux de traite des personnes,** comme l’a décrit entre autres Manfred Paulus, policier allemand chargé de la lutte contre la traite des personnes depuis 30 ans, et aujourd’hui expert de l’UE : « En Allemagne, jusqu’à 100 % des femmes pratiquant la prostitution sont maintenant importées de l’étranger à ces fins. Soyons clairs, une Bélarussienne de la région de Tchernobyl ou une Rom du ghetto de Roumanie ne pourrait jamais se rendre seule en Allemagne pour pratiquer la prostitution. (...) Les femmes sont victimes de la traite des personnes et des structures hautement criminelles s’y sont développées. Le crime organisé contrôle les activités. La distinction exigée [entre la prostitution et la traite des personnes] donne raison de craindre le pire.

<sup>1</sup> Kingsley C., Mark M., Sacred lives : Canadian Aboriginal children and youth speak out about sexual exploitation, Gouvernement du Canada, Développement des ressources humaines, 2001

<sup>2</sup> <https://www.bbc.com/news/world-europe-26261221> (en anglais seulement)

<sup>3</sup> <https://business.time.com/2013/06/18/germany-has-become-the-cut-rate-prostitution-capital-of-the-world/> (en anglais seulement)

<sup>4</sup> <https://eldiariosolidario.com/prostitucion-jovenes-espana>

<sup>5</sup> <https://www.epe.es/es/igualdad/20220123/cuatro-espanoles-admite-haber-sido-13139177>

<sup>6</sup> <https://edition.cnn.com/2015/12/21/europe/driving-lessons-sex-netherlands/index.html>

<sup>7</sup> <https://vancouver.sun.com/opinion/columnists/outlawing-the-purchase-of-sex-has-been-key-to-swedens-success-in-reducing-prostitution> (en anglais seulement)

<sup>8</sup> <https://www.newstalk.com/news/just-one-15-men-say-purchase-sex-ireland-977486> (en anglais seulement)

<sup>9</sup> <https://www.fact-s.fr/>

<sup>10</sup> <https://business.time.com/2013/06/18/germany-has-become-the-cut-rate-prostitution-capital-of-the-world/> (en anglais seulement)

<sup>11</sup> <https://www.euronews.com/2022/06/08/spain-is-one-of-europe-s-biggest-markets-for-prostitution-but-for-how-much-longer>

<sup>12</sup> <https://arretionslesviolences.gouv.fr/sites/default/files/2020-04/Document%2010.pdf> (en anglais seulement)

*Il y a évidemment des personnes impliquées qui sont mal informées ou pas informées du tout sur le milieu et qui, consciemment ou non, souscrivent au mythe de la prostitution « libre », véhiculé par les lobbyistes. (...) Mais « volontaire » n'est qu'un mot magique. Si la prostitution est pratiquée « volontairement », alors le tenancier de la maison close, le propriétaire du bar et le client n'ont plus de problème. Ensuite, la police, le système judiciaire et les systèmes politiques se trouvent impuissants. (...) Aujourd'hui, nous avons des maisons closes « nobles », agrémentées de marbre et d'acier inoxydable. Cela n'empêche pas les proxénètes de se cacher derrière cette façade et derrière eux se camoufle une entreprise mystérieuse... (mais) si nous examinons ce qui se trouve derrière cette entreprise boîte aux lettres, nous découvrons des clans et des groupes mafieux ou (des gangs bien connus) d'Europe de l'Est. »*

Le crime organisé a étendu son contrôle aux territoires où le modèle de réglementation est en place. Aux Pays-Bas, un rapport conjoint de la municipalité d'Amsterdam et du ministère de la Justice a également révélé qu'une grande partie de l'industrie de la prostitution légale était contrôlée par des réseaux de traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle<sup>13</sup>.

**La façade légale complique également l'identification des victimes de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle.** Par exemple, en 2019 en Allemagne, seulement 427 victimes ont été identifiées<sup>14</sup>. En comparaison, en 2021 en France, 2 367 victimes ont été identifiées<sup>15</sup>. Ainsi, près de cinq fois plus de victimes ont été identifiées dans un pays comptant presque 10 fois moins de personnes s'adonnant à la prostitution. En 2020 en Espagne, 160 victimes ont été identifiées<sup>16</sup>, soit 14 fois moins qu'en France. Les répercussions relatives des différents modèles sont évidentes.

**Le système d'enregistrement s'est révélé inutile et inefficace, et les « droits des travailleuses et des travailleurs du sexe » sont demeurés une illusion :** En 2021 en Allemagne, 20 ans après l'adoption de l'approche du « travail du sexe », seulement 23 000 personnes prostituées<sup>17</sup> sur une estimation de 400 000<sup>18</sup> avaient demandé le statut juridique de « travailleuse ou travailleur du sexe ». Ces personnes le demandent non pas parce que l'enregistrement leur garantit des « droits », mais parce qu'il est exigé par les maisons closes afin que celles-ci puissent conserver leur permis. La grande majorité des personnes prostituées, même dans un pays très « légaliste » comme l'Allemagne, restent en dehors du système d'enregistrement, car les « droits » prévus dans la loi de réglementation — qui consistent principalement à obtenir un numéro d'enregistrement et à subir des examens médicaux réguliers — ne comblent pas leur besoin principal. En effet, quand on demande aux personnes prostituées ce dont elles ont vraiment besoin, leur première réponse est qu'elles veulent sortir du milieu de la prostitution<sup>19</sup>.

Aux Pays-Bas, sept ans après l'adoption de loi de réglementation, un rapport<sup>20</sup> du ministère de la Justice a révélé qu'il n'y avait pas eu d'amélioration significative de la situation des personnes prostituées et que le bien-être émotionnel de ces dernières [est maintenant] inférieur à celui de 2001 pour tous les aspects mesurés.

**Enfin, la légalisation n'a pas renforcé la sécurité des personnes prostituées. Au contraire, elle semble avoir mené à une explosion de la violence.** Depuis l'adoption de la loi allemande en 2002, 169 personnes prostituées ont été assassinées dans le pays<sup>21</sup>. À titre de comparaison entre la situation de l'Allemagne et celle de la France, par exemple, depuis 2016 (année de l'adoption de la loi abolitionniste en France), 15 personnes prostituées ont été tuées dans le pays<sup>22</sup>. Au cours de la même période, il y a eu 56 victimes en Allemagne<sup>23</sup>.

**Il existe un consensus international sur la nécessité de cibler la demande qui favorise la traite des personnes, c'est-à-dire la demande d'achat d'actes sexuels.** Ce consensus se manifeste notamment dans l'article 9.5 du Protocole de Palerme, l'article 6 de la Convention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et récemment dans la résolution 77/194 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la traite des femmes et des filles, qui demande aux États *de prévenir et de répondre à la demande qui favorise l'exploitation et aboutit à la traite des femmes et des filles, en vue de l'éliminer*. Sur ce point également, les répercussions relatives des approches de dissociation entre la prostitution soi-disant « libre » et la prostitution soi-disant « forcée » et l'approche abolitionniste sont claires.

Par exemple, Chypre, qui pénalise uniquement l'achat d'actes sexuels auprès de victimes de la traite des personnes, a uniquement poursuivi trois acheteurs de sexe depuis 2019<sup>24</sup>. Depuis 2015, l'Allemagne et la Finlande, qui pénalisent uniquement l'achat d'actes sexuels si l'acheteur « savait » que la personne était victime de la traite des personnes, ont poursuivi en justice 0 et 2 acheteurs de sexe<sup>25</sup> respectivement. En comparaison, la Suède a poursuivi 3 000 acheteurs de sexe de 2018 à 2021<sup>26</sup>, et la France en a poursuivi 7 743 depuis 2016<sup>27</sup>. Par conséquent, si le gouvernement du Canada souhaite *prévenir la traite de personnes et améliorer la capacité des organismes canadiens d'application de la loi d'appréhender et de poursuivre les auteurs de crimes*, nous encourageons fortement la mise en œuvre d'un modèle qui décourage concrètement la demande qui favorise la traite des personnes.

<sup>13</sup> Gemeente Amsterdam, Ministerie van VeiligheidsJustitie; Projectgroep Emergo (2011), Emergo – De gezamenlijke aanpak van de zware (georganiseerde) misdaad in het hart van Amsterdam, Achtergronden, ontwikkelingen, perspectieven, Amsterdam: Boom Juridische Uitgevers.

<sup>14</sup> <https://www.bka.de/SharedDocs/Downloads/DE/Publikationen/JahresberichteUndLagebilder/Menschenhandel/menschenhandelBundeslagebild2019.html?nn=27956>

<sup>15</sup> <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués/traité-des-êtres-humains-france-profil-des-victimes-accompagnées-par-0#:~:text=Au%20final%2C%202%20637%20victimes,%20ce%20type%20de%20victimes.>

<sup>16</sup> <https://www.interior.gob.es/opencms/pdf/prensa/balances-e-informes/2020/Balance-Ministerio-TSH-2016-2020.pdf>

<sup>17</sup> [https://www.destatis.de/EN/Press/2022/07/PE22\\_277\\_228.html](https://www.destatis.de/EN/Press/2022/07/PE22_277_228.html)

<sup>18</sup> <https://www.bbc.com/news/world-europe-26261221>

<sup>19</sup> <https://www.irishexaminer.com/news/arid-30978567.html>

<sup>20</sup> Daalder, A. L. (2007) *Prostitution in The Netherlands since the lifting of the brothel ban*, The Hague: WODC / Boom Juridische Uitgevers.

<sup>21</sup> <https://sexindustry-kills.de/doku.php?id=prostitutionmurders:de>

<sup>22</sup> <https://mouvementunid.org/prostitution-societe/dossiers/meurtres-dans-la-prostitution/#2002>

<sup>23</sup> <https://sexindustry-kills.de/doku.php?id=prostitutionmurders:de>

<sup>24</sup> Bureau de lutte contre la traite des personnes de Chypre, 2023

<sup>25</sup> [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016SC0159 \(en anglais seulement\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016SC0159 (en anglais seulement))

<sup>26</sup> Christian Frödén, inspecteur de police, développeur d'opérations sur la traite des personnes à la Police nationale suédoise, Division pour l'innovation dans la police et l'application de la loi, conférence de l'ONU DC à Dubrovnik, 2023.

<sup>27</sup> Ministère de l'Intérieur, DCPJ - mars 2023

**Enfin, la mise en œuvre des politiques abolitionnistes a renforcé l'accès à la justice, à l'indemnisation et au soutien des personnes prostituées.** De 2016 à 2019, à la suite à l'adoption de la loi abolitionniste en France, on a observé une augmentation de 54 % des poursuites contre les proxénètes et les trafiquants, ainsi qu'une augmentation de sept fois du volume des réparations reçues par les victimes<sup>28</sup>. Depuis 2016 en France, 1 247 personnes prostituées ont bénéficié d'un programme de sortie de deux ans parrainé par l'État, comprenant l'accès à un soutien financier, à un logement, à un soutien psychologique, à un permis de résidence et à une formation professionnelle. Le taux de réussite de ce programme est de 95 %<sup>29</sup>. Ainsi, la réalité contredit le mythe maintes fois répété selon lequel les lois abolitionnistes aggravent la situation des personnes prostituées. En effet, ce sont ces lois abolitionnistes qui ont décriminalisé leur statut et qui leur ont facilité l'accès aux services policiers, judiciaires et de soutien.

Par conséquent, nous encourageons fortement le renforcement de la loi abolitionniste du Canada, au moyen de la dépénalisation complète de toutes les personnes prostituées, de la mise en œuvre de sanctions plus sévères pour les proxénètes et les acheteurs de services sexuels, ainsi que de la mise en place de stratégies de sortie exhaustives pour les personnes prostituées, y compris la radiation des casiers judiciaires des femmes liés à des crimes sanctionnés en vertu des articles 213, 210.1 et 212 commis avant 2014 afin de véritablement prévenir la traite des personnes, de trouver des moyens d'améliorer la capacité des organismes canadiens d'application de la loi d'appréhender et de poursuivre les auteurs de crimes et d'appuyer les victimes.

---

<sup>28</sup> <https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Rapports-de-l-HGA/Rapports-recents/Evaluation-de-la-loi-du-13-avril-2016-visant-a-renforcer-la->

<sup>29</sup> <https://www.causette.fr/societe/en-france/isabelle-lonvis-rome-je-souhaite-porter-une-nouvelle-strategie-nationale-de-lutte-contre-la-prostitution-a-la-rentree>